



Achat d'un appartement en tant que veuve

Par **Catjp**, le **10/12/2020** à **10:19**

Bonjour

Je suis veuve et propriétaire d'une maison. Nous avons fait les droits de succession. Mes enfants me laissent la totalité de la maison. Je souhaiterais acheter un appartement comme résidence secondaire.

La question que je me pose : faut-il leur signatures devant notaire ?

Merci et cordialement.

Par **janus2fr**, le **10/12/2020** à **10:31**

Bonjour,

Si vous achetez seule, avec vos propres deniers, vos enfants ne sont pas concernés.